

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1299

7 juillet 2009

SOMMAIRE

ABN AMRO Alternative Investments	62311	Luxembourg Marine Services S.A.	62333
Ameras S.A.	62334	Lux Prime Pension - Caisse de Pension ..	62339
AUGUSTA HOLDINGS S.à r.l., a family		Lux Prime Pension - Caisse de Pension ..	62339
asset management company	62352	Lyuba S.A.	62341
BO Automobiles S.à r.l.	62350	Masay S.A.	62352
Caisse de Pension des Employés de Fortis		Maury Group S.A.	62336
Banque Luxembourg	62339	MFC S.à r.l.	62313
CA.P.EQ. Partners II S.à r.l.	62348	Mobsat Management S. à r.l.	62342
Chablis S.A.	62307	Morgan Stanley Hercules S.à r.l.	62314
Consult Life Luxembourg	62332	New Luxembourg China S.A.	62339
Courchevel Immo	62340	Niessen Restaurants s.à r.l.	62348
De Roude Leif S.à r.l.	62338	Orius SA	62306
Dricllem S.A.	62308	Pacato S.A.	62307
DZ PRIVATBANK (Schweiz) Portfolio . . .	62312	Pecundria S.A. SPF	62331
Elips Actuarial Services Luxembourg . . .	62335	Poculum S.A.	62310
Elips Luxembourg SA	62335	Premium Europe S.A.	62340
EM Finance Holding S.A.	62346	Premium Europe S.A.	62340
eOffice Invest S.A.	62311	Premium International S.A.	62340
Ethos Soparfi S.A.	62337	Premium International S.A.	62340
Falco S.A.	62332	Procimbria Finance Luxembourg S.A. . . .	62312
Faune Holding S.A.	62308	Reluxco International S.A.	62341
Financial Overseas Investment	62309	Rispoll Investment S.A.	62311
Financière Tiara	62309	Santo Spirito	62336
FvS Strategie SICAV	62307	Serinya Invest S.A.	62312
Haymarket Financial Luxembourg 1	62336	Softworld S.à r.l.	62319
HTFA S.à r.l.	62341	Solelec S.A.	62335
Inhalux	62331	Symphony Shipping S.A.	62332
Intercity Development S.A.	62309	Temistocle S.A.	62313
Ius et Libertas Holding S.A.	62313	Tradeguide S.à r.l.	62319
Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l.		Tramontina Immobiliare S.A.	62339
.	62320	Valorinvest	62310
Kosmo-Lux S.A.	62319	VCH Select	62312
Larissa S.A.	62308	Verdibel	62314
Leyla S.A.	62306	Véronique Nosbaum Galerie S.à r.l.	62337
Lovex International S.A.	62306	Véronique Nosbaum Galerie S.à r.l.	62337
LRI Invest S.A.	62337		

Leyla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 67.392.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 juillet 2009 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009074892/696/15.

Orius SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.161.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juillet 2009 à 14.00 heures au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination de nouveaux administrateurs;
2. Changement du siège social;
3. Vente, maintien ou clôture de la société Mediacoffee srl ou de la branche d'activité de Orius SA et octroi des pleins pouvoirs à Monsieur Pierluigi Sassi;
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009077171/45/17.

Lovex International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 22.744.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, 27 juillet 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de M. Pietro LONGO de ses mandats d'administrateur de la catégorie B et de président du conseil d'administration et décharge.
7. Nomination de Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009080310/29/22.

Pacato S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 23.604.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 29 juillet 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009080302/755/18.

Chablis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 44.317.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 6 août 2009 à 14.00 heures au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire tenue le 2 juin 2009 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 6 août 2009 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009080303/534/16.

FvS Strategie SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 133.073.

Hiermit wird den Aktionären der FvS Strategie SICAV mitgeteilt, dass die

ZWEITE AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am 10. August 2009, 11.30 Uhr am Gesellschaftssitz, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen, stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Änderung der Satzung im Rahmen der geplanten Deutschlandzulassung des Fonds
Die Änderungen betreffen die Artikel 4, 14, 15, 16, 17, 18, 30, 33, 37 und 39 der Satzung. Ein Entwurf der neuen Satzung ist bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
2. Verschiedenes.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 6. Juli 2009 standen, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent der ausgegebenen Anteile, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Die Punkte der Tagesordnung der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Um an dieser zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 6. August 2009 anzumelden.

Die Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Versammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 6. August 2009 anzumelden (Telefonisch unter 00352 / 44 903 - 4025 oder per Fax 00352 / 44 903 - 4009).

Luxemburg, im Juli 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009080312/755/31.

Larissa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 22.316.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 juillet 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009080304/1023/16.

Driclem S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.727.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIÈME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 10 août 2009 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 29 juin 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009080305/29/18.

Faune Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.514.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIÈME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 10 août 2009 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 18 juin 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009080306/29/18.

Financial Overseas Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.333.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIÈME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 10 août 2009 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 6 juillet 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009080307/29/18.

Financière Tiara, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.205.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 27 juillet 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2008.
3. Affectation des résultats au 30 septembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur de catégorie B démissionnaire, M. Michel JENTGES, pour l'exercice de son mandat.
6. Ratification de la cooptation de Mme Mounira MEZIADI comme administrateur de la catégorie B décidée par le conseil d'administration en date du 24 juin 2009 et nomination de Mme Mounira MEZIADI comme administrateur de la catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009080308/29/19.

Intercity Development S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.009.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIÈME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 10 août 2009 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 6 juillet 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009080309/29/18.

Valorinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 53.010.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ZWEITEN ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am 22. Juli 2009 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per Dezember 31, 2008.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien einen Arbeitstag vor dem Datum der Versammlung bei der KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009073191/755/20.

Poculum S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 68.028.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 17 juillet 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2009 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009075961/755/18.

Rispoll Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.816.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le *16 juillet 2009* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
6. Ratification de la cooptation de Monsieur Xavier SOULARD comme administrateur, décidée par les administrateurs restants, en date du 14 novembre 2008 et nomination de Monsieur Xavier SOULARD, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009075941/29/20.

ABN AMRO Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46B, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.058.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le vendredi *17 juillet 2009* à 11:00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 46B, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009075942/755/26.

eOffice Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.728.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 16 juillet 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
6. Ratification de la cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 4 novembre 2008 et nomination de M. Xavier SOULARD comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009076334/29/20.

Procimbria Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.533.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held exceptionally on July 16, 2009 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2008
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009076332/795/15.

VCH Select, Fonds Commun de Placement.
AUFLÖSUNG

Gemäß Beschluss des Verwaltungsrates der Hauck Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. vom 8. Juli 2008 wurde das Sondervermögen VCH Select geschlossen, da innerhalb der gesetzlichen Frist von sechs Monaten kein Geld in den Fonds geflossen ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Juli 2009.

Für den Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009080311/1346/11.

DZ PRIVATBANK (Schweiz) Portfolio, Fonds Commun de Placement.

Hiermit werden die Anteilhaber des Teilfonds DZ PRIVATBANK (Schweiz) Portfolio - DZP Balanced 2 darüber informiert, dass der Teilfonds DZ PRIVATBANK (Schweiz) Portfolio - DZP Balanced 2 (WKN: AOMU7K ISIN: LU0322251959) mit Wirkung zum 30. Juni 2009 liquidiert wurde.

Luxemburg, den 2. Juli 2009.

IPConcept Fund Management S.A.

Référence de publication: 2009080313/755/9.

Serinya Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 119.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *SERINYA INVEST S.A.*

Fidalux S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009074295/13.

(090087526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Temistocle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 100.897.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEMISTOCLE S.A.

Alexis DE BERNARDI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074489/12.

(090087653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

MFC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.247.

Les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009074372/14.

(090088113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Ius et Libertas Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 53.891.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Christophe ROEDER, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 7A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Fortuna ABECASSIS, demeurant à Ayala, 82-5D, E-28001 Madrid;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding "IUS & Libertas Holding S.A.", ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 53.891, a été constituée suivant acte reçu le 30 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 217 du 30 avril 1996:

II.- Que le capital social de la société anonyme "IUS & Libertas Holding S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 1.108.579,82, représentés par 35.776 actions sans désignation de valeur nominale, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "IUS & Libertas Holding S.A.".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. ROEDER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 mai 2009. Relation: LAC/2009/20145. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009074868/211/46.

(090088835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Verdibel, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.131.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070275/10.

(090082381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Morgan Stanley Hercules S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.732.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of April, at 5.45 PM.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Morgan Stanley Ursa S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registrar of Commerce and Companies under number B 132 600, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, here represented by Me Laetitia Borucki, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed 'ne varietur' by the representative of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the prenamed entity represents the entire share capital of Morgan Stanley Hercules S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 132 732, incorporated by a deed of Me Paul Bettingen, notary residing then in Niederanven, on October 1, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 17, 2007, under number 2632 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by public deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg on November 27, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 9, 2009 number 49.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to delete paragraph 3 of Article 10 of the articles of association of the Company;
2. Decision to delete paragraph 6 of Article 10 of the articles of association of the Company;
3. Decision to delete the last sentence of paragraph 10 of Article 10 of the articles of association of the Company referring to the location of conference call meetings;
4. Decision to restate the whole Article 10 of the Company's articles of association so as to reflect the above-mentioned items;
5. Decision to amend Article 12 of the articles of association of the Company in order to cancel the reference to the residency of the managing director;
6. Decision to amend paragraph 4 of Article 15 of the articles of association of the Company in order to cancel the reference to Luxembourg as regards the location of the general meeting of partners;
7. Decision to approve the resignation from their office, with immediate effect, of TMF Corporate Services S.A., Mr. Todd Russell LEE and Mr. Magnus LARSEN in their respective capacities as members of the board of managers of the Company;
8. Decision to grant discharge to TMF Corporate Services S.A., Mr. Todd Russell LEE and Mr. Magnus LARSEN, prenamed, with respect to the exercise of their mandate until today;
9. Decision to appoint with immediate effect Penelope Katherine Marion GREEN, Ambra GAMBINI and Scott Iain MERRY as managers of the Company for an unlimited duration.

Then the appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to delete paragraph 3 of Article 10 of the articles of association of the Company.

Second resolution

The sole partner resolves to delete paragraph 6 of Article 10 of the articles of association of the Company.

Third resolution

The sole partner resolves to delete the last sentence of paragraph 10 of Article 10 of the articles of association of the Company referring to the location of conference call meetings.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 10 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

" **Art. 10.** The company is managed by a board of managers which will be composed of at least three (3) members, whether holders of Parts or not, who are appointed with or without limitation of their period of office by the sole holder of Parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of Parts, which may at any time remove them without giving reasons.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole holder of Parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of Parts.

The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

Meetings of the board of managers are quorate if two (2) members are present at the meeting.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, facsimile or telegram another member of the board to represent him/her at the meeting and to vote in his/her name.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers."

Fifth resolution

The sole partner resolves to amend the first sentence of Article 12 of the articles of association of the company to cancel any reference to the residency of the managing director. Article 12 will hence read as follows:

" **Art. 12.** The board of managers may delegate its power to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s). The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney."

Sixth resolution

The sole partner resolves to amend paragraph 4 of Article 15 of the articles of association of the Company in order to delete the reference to Luxembourg with respect to the location of the general meeting of the shareholders. Article 15 will now read as follows:

" **Art. 15.** The sole partner shall exercise all powers vested with the general meeting of partners under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of the partners. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five (25) partners, decisions of partners shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the partners representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Attendance by virtue of proxy is possible."

Seventh resolution

The sole partner resolves to approve the resignation from their office as managers of the Company, with immediate effect, TMF Corporate Services S.A., Mr. Todd Russell LEE and Mr. Magnus LARSEN as members of the board of managers.

Eighth resolution

The sole partner resolves to grant discharge to TMF Corporate Services S.A., Mr. Todd Russell LEE and Mr. Magnus LARSEN with respect to the exercise of their mandate until today.

Ninth resolution

The sole partner resolves to appoint with immediate effect, the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

- Penelope Katherine Marion GREEN, banker, born on 1 July 1972 in London, United Kingdom, with address at 46, Cholmeley Crescent, London N6 5HA United Kingdom;

- Ambra GAMBINI, banker, born on 5 March 1975 in Treviso, Italy, with address at, 8 Elm Court, Royal Oak Yard, London SE1 3TP United Kingdom;

- Scott Iain MERRY, tax adviser, born on 15 January 1967 in Dundee, United Kingdom, with address at Pretty Lady House Ranks Green Fairstead Essex CM3 2BG. United Kingdom.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1.700,- (one thousand seven hundred euro).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by its first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze avril, à 17 heures 45.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Morgan Stanley Ursa S.à r.l., une société formée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132 600 et ayant son siège au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Me Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'entité susnommée représente la totalité du capital social de Morgan Stanley Hercules S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132 732 constituée suivant acte de Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 1 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2632 du 17 novembre 2007 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte de Me Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, le 27 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 janvier 2009 numéro 49.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda

1. Décision de supprimer le paragraphe 3 de l'Article 10 des statuts de la Société;
2. Décision de supprimer le paragraphe 6 de l'Article 10 des statuts de la Société;
3. Décision de supprimer la dernière phrase du paragraphe 9 de l'Article 10 des statuts de la Société précisant le lieu d'initiative des conférences téléphoniques;
4. Décision de modifier la totalité de l'Article 10 des statuts de la Société dans son ensemble pour refléter les résolutions qui précèdent;
5. Décision de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin de supprimer la référence à la résidence du délégué à la gestion journalière;
6. Décision de modifier le paragraphe 4 de l'article 15 des statuts de la Société de manière à supprimer la référence au Luxembourg concernant le lieu de tenue des assemblées générales des associés;
7. Décision d'accepter la démission de leurs fonctions respectives de gérants de la Société, avec effet immédiat, de TMF Corporate Services S.A., Monsieur Magnus LARSEN et Monsieur Todd Russel LEE;
8. Décision d'accorder décharge à TMF Corporate Services S.A., Monsieur Magnus LARSEN et Monsieur Todd Russel LEE quant à l'exercice de leurs fonctions de gérants de la Société jusqu'à ce jour;
9. Décision de nommer, avec effet immédiat Penelope Katherine Marion GREEN, Ambra GAMBINI et Scott Iain MERRY comme gérants de la Société pour une période illimitée.

Ceci ayant été exposé, la partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer le paragraphe 3 de l'Article 10 des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer le paragraphe 6 de l'Article 10 des statuts de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de supprimer la dernière phrase du paragraphe 9 de l'Article 10 des statuts de la Société faisant référence au lieu d'initiation des conférences téléphoniques.

Quatrième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'Article 10 des statuts actuels de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de gérance, qui sera composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour une période limitée ou illimitée par l'unique titulaire de parts, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des titulaires de parts, et révocables par eux à tout moment sans motif.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'unique titulaire de parts ou, selon le cas, par l'assemblée générale des titulaires de parts.

Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Le quorum pour les réunions du Conseil de gérance est atteint si deux (2) gérants sont présents à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Les membres du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

Un gérant, dans l'impossibilité de prendre part à une réunion, peut mandater par lettre, télex, fax ou télégramme un autre membre du Conseil pour le représenter à ladite réunion et voter en son nom.

Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont pris part aux délibérations et gardées dans le registre des procès-verbaux tenu au siège social de la société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devront être valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants pour être produits en justice ou ailleurs."

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 12 des statuts de la Société afin de supprimer la référence à la résidence du délégué à la gestion journalière. L'Article 12 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** Le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants. Il(s) sera (ront) nommé(s) directeur(s) délégué(s) à la gestion journalière. Le Conseil de gérance peut aussi nommer des mandataires de la société, qui ont le droit d'engager la société par leurs seules signatures, mais seulement dans les limites déterminées par la procuration du mandant."

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier le paragraphe 4 de l'Article 15 des statuts de la Société de manière à supprimer la référence au Luxembourg en ce qui concerne le lieu de tenue des assemblées générales des associés. L'Article 15 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

La représentation au moyen de procuration est admise."

Septième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de leurs fonctions respectives de gérants de la Société, avec effet immédiat, de TMF Corporate Services S.A., Monsieur Magnus LARSEN et Monsieur Todd Russel LEE.

Huitième résolution

L'associé unique décide d'accorder décharge à TMF Corporate Services S.A., Monsieur Magnus LARSEN et Monsieur Todd Russel LEE, susnommés, quant à l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes gérants de la Société pour une période illimitée:

- Penelope Katherine Marion GREEN, banquier, née le 1^{er} juillet 1972 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse au 46, Cholmeley Crescent, Londres N6 5HA Royaume-Uni;
- Ambra GAMBINI, banquier, née le 5 mars 1975 à Trévis, Italie, ayant son adresse au 8 Elm Court, Royal Oak Yard, Londres SE1 3TP Royaume-Uni;
- Scott Iain MERRY, conseiller fiscal, né le 15 janvier 1967 à Dundee, Royaume-Uni, ayant son adresse à Pretty Lady House Ranks Green Fairstead Essex CM3 2B, Royaume-Uni.

Coûts

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.700,- (mille sept cents Euros).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laetitia Borucki, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2009. LAC / 2009 / 14652. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 avril 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009071456/202/250.

(090084471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Kosmo-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 95.144.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Il résulte que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 juin 2009 a décidé à l'unanimité

- de reconduire les mandats des administrateurs, savoir

Monsieur Ubaldo DRAGO, demeurant à L-3334 Hellange, 12, Crauthemerstrooss

Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels

La société anonyme PAPAS S.A. ayant son siège social L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2015.

- de reconduire le mandat de commissaire au compte, savoir

Monsieur Alexandros DERMENZOGLOU, demeurant L-1429 Luxembourg, 9, rue J. Dutreux jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 10 juin 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

19, Av. Gordon Smith

L-7740 COLMAR-BERG

Signature

Référence de publication: 2009073597/24.

(090087219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Tradeguide S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Softworld S.à r.l.).**

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 81.465.

Le bilan au 31 décembre 2006, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009074522/13.

(090087769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.608.

—
STATUTES

In the year two thousand nine on the fifteenth day of June.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Natixis Global Asset Management Participations 1, a company incorporated and organized under the laws of France, having its registered office at 21, Quai d'Austerlitz, 75013 Paris (France), registered with the trade register of Paris (Registre du Commerce et des Sociétés) under number 479 989 246,

here represented by Mr. Geoffroy Sartorius, as authorised representative of Natixis Global Asset Management Participations 1, with professional address in Paris, France.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the management and the centralization of funds or cash derived from the activity of its parent companies, subsidiaries or affiliated companies, and financing of such activities, in whatsoever form or nature, including but not limited to loans, claims, receivables.

3.2. The Company may be engaged in the acquisition of participations, in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40,000), represented by forty thousand (40,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more class A managers and by one or more class B managers, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, without prejudice to article 8.2. (vi), shall be in the Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least two (2) class B managers. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall, when initiated from the Grand Duchy of Luxembourg, be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties by (i) the single signature of one (1) class A manager in all matters, except that the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager in respect of the following items:

- Decisions on non budgeted investments or other obligation (whether by purchase, hire-purchase, lease, etc.) in excess of an amount of thirty thousand United States Dollars (USD 30,000) per investment or other obligation and/or in excess of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) in the aggregate per financial year or any other amount as may be decided by the shareholder from time to time;

- Any change in the scope of the business of the Company or its subsidiaries;

- The allotment, issue, redemption or purchase of any shares or securities of the Company or its subsidiaries to or by a third party or the grant to any person of any option or right to call for the issue of any shares or securities of Company or its subsidiaries;

- Entering into any corporate transactions, including acquisitions, mergers or other combinations with any other business, spin-offs of any part of the Company's business, investments in any other entity or business (except for short term cash investments), establishing any subsidiary of the Company or selling or purchasing any material assets or otherwise changing the corporate structure or object of the Company;

- Initiating any winding-up or liquidation proceedings with respect to the Company or its subsidiaries;

- Any borrowing, issuance or repayment of debt securities or other indebtedness of the Company or its subsidiaries other than with its parent companies or affiliated companies;

- Selling, transferring, creating or permitting to subsist a security interest or other encumbrance over, or otherwise disposing of any material assets of the Company or any of its subsidiaries, other than as may be required for the purposes of obtaining bank financing otherwise authorized;

- Hiring any employees, or appointing any external vendor (i.e. auditor, accountant, réviseur d'entreprise, etc.) and decisions on compensation (fixed and variable, including bonus plan) of employees;

- Initiating or settling any legal, administrative or other proceedings with respect to the Company or its subsidiaries; and

- Material correspondence with any tax and/or regulatory authority.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held in the Grand Duchy of Luxembourg at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers

and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

Natixis Global Asset Management Participations 1, represented as stated above, subscribes to forty thousand (40,000) shares in registered form, with a par value of one United States Dollars (USD 1) each, and agrees to pay them in full by:

- a contribution in cash in the amount of thirty nine million, five hundred and forty thousand United States Dollars (USD 39,540,000.-); and

- a contribution in kind consisting in (i) a promissory note from Natixis Global Asset Management Corporation in an amount of six hundred fifty million United States Dollars (USD 650,000,000.-) in favour of Natixis Global Asset Management Participations 1 and (ii) a promissory note from Natixis Global Asset Management L.P. in an amount of one hundred million United States Dollars (USD 100,000,000.-) in favour of Natixis Global Asset Management Participations 1 (the Promissory Notes).

Such contribution having an aggregate value of seven hundred eighty nine million, five hundred forty thousand United States Dollars (USD 789,540,000.-) is to be allocated as follows:

- an amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- an amount of seven hundred eighty nine million, five hundred thousand United States Dollars (USD 789,500,000.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Promissory Notes to the Company is evidenced by a balance sheet of Natixis Global Asset Management Participations 1 dated June 12th, 2009, and signed for approval by the management of Natixis Global Asset Management Participations 1, which shows that the net asset value of the Promissory Notes is worth at least seven hundred fifty million United States Dollars (USD 750,000,000.-).

Declaration

Furthermore, It results from a certificate issued on June 15th, 2009 by the management of Natixis Global Asset Management Participations 1 that Natixis Global Asset Management Participations 1, represented as stated above declares that:

1. the valuation of the Promissory Notes contributed to the Company are shown on the attached balance sheet as per June 12th, 2009;

2. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Promissory Notes contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at seven hundred fifty million United States Dollars (USD 750,000,000.-) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company

3. Natixis Global Asset Management Participations 1 is the full legal owner of the Promissory Notes;

4. the Promissory Notes are certain claims and will be due and payable on their due date without deduction (certaines, liquide et exigible);

5. Natixis Global Asset Management Participations 1 is solely entitled to the Promissory Notes and possesses the power to dispose of the Promissory Notes;

6. the Promissory Notes are freely transferable by Natixis Global Asset Management Participations 1 and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

7. for the purpose of the contribution of the Promissory Notes to the Company, the Promissory Notes represents a value of at least seven hundred fifty million United States Dollars (USD 750,000,000.-); and

8. all formalities to transfer the legal ownership of the Promissory Notes contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of Natixis Global Asset Management Participations 1.

The aforesaid balance sheet and certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 6,750.-.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Alain Devresse, born on February 1, 1966 in Dinant (Belgium), with professional address at 51, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Geoffroy Sartorius, born on January 31, 1957 in Le Chesnay (France), with professional address at 21, Quai d'Austerlitz, 75013 Paris (France);

- Philippe Bertrand, born on March 30, 1956 in Boulogne-Billancourt (France), with professional address at 21, Quai d'Austerlitz, 75013 Paris (France); and

- Laurent Raynel, born on August 4, 1967 in Crépy-en-Valois (France), with professional address at 51, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

3. The registered office of the Company is set at 51, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above. This deed has been read to the representatives of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quinzième jour de juin,

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Natixis Global Asset Management Participations 1, une société par actions simplifiée organisée et existant selon le droit français, ayant son siège social au 21, Quai d'Austerlitz, 75013 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 989 246,

ici représentée par M. Geoffroy Sartorius, représentant légal de Natixis Global Asset Management Participations 1, avec adresse professionnelle à Paris, France.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre

politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la gestion et la centralisation des capitaux ou de la trésorerie provenant de l'activité de ses sociétés mères, filiales ou sociétés affiliées, et le financement de telles activités, de quelque forme et nature que ce soit, incluant mais ne se limitant pas aux prêts, droits et créances.

3.2. La Société peut s'engager dans la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille dollars américains (USD 40,000,-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants de classe A et par un ou plusieurs gérants de classe B, nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants peuvent ne pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui, sans préjudice de l'application de l'article 8.2. (vi), est au Grand Duché de Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins deux (2) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens, quand initiée depuis le Grand Duché de Luxembourg, équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'un des Gérants de classe A de la Société en toutes circonstances, sauf dans les matières suivantes où les signatures conjointes d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B sont requises:

- Décisions concernant les investissements ou autres obligations non compris initialement dans le budget (soit par achat, soit par achat à crédit, soit par location, etc.) au-dessus d'un montant de trente mille dollars américains (USD 30.000) par investissement ou obligation et/ou au dessus de cent mille dollars américains (USD 100.000) au total par exercice social, ou n'importe quel autre montant tel qu'il peut être décidé par l'associé à tout moment;

- Tout changement de l'activité de la Société et de ses filiales;

- L'attribution, émission, remboursement ou achat de toutes parts ou titres de la Société ou de ses filiales, auprès de ou par un tiers, ou l'allocation à toute personne de toute option ou droit de réclamer l'attribution de parts ou titres de la Société ou de ses filiales;

- La participation à toutes transactions, incluant les acquisitions, fusions ou autres combinaisons avec toute autre société, cession de toute partie des actifs de la Société, investissements dans toute autre entité ou société (à l'exception des investissements monétaires à court terme), l'établissement de toute filiale de la Société ou la vente ou l'achat de tous actifs significatifs ou tout autre changement de la structure ou de l'objet de la Société;

- Le déclenchement de toute liquidation ou procédure de liquidation de la Société ou ses filiales;

- Tout emprunt, émission ou remboursement de titres ou d'autre dette de la Société ou de ses filiales, autre qu'avec les sociétés parentes ou affiliées;

- La vente, le transfert, la création ou le maintien d'un droit sur tous actifs significatifs de la Société ou de n'importe laquelle de ses filiales, autre que ceux qui pourraient être requis pour les besoins de l'obtention d'un financement bancaire autorisé;

- L'embauche de tout employé, ou la nomination de tout prestataire externe (i.e. auditeur, comptable, réviseur d'entreprise, etc.) et toutes décisions concernant la rémunération (fixe et variable, incluant les plans de bonus) des employés;
- Le déclenchement ou le règlement de toute procédure juridique, administrative ou autre concernant la Société ou ses filiales; et
- Les correspondances matérielles avec toute autorité fiscale et/ou régulatrice.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (V Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au Grand Duché de Luxembourg au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Natixis Global Asset Management Participations 1, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux quarante mille (40.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollars américain (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par:

- un apport en numéraire d'un montant de trente neuf millions, cinq cent quarante mille dollars américains (USD 39.540.000,-); et

- un apport en nature consistant en (i) un billet à ordre de Natixis Global Asset Management Corporation d'un montant de six cent cinquante millions de dollars américains (USD 650.000.000,-) en faveur de Natixis Global Asset Management Participations 1 et (ii) un billet à ordre de Natixis Global Asset Management L.P. d'un montant de cent millions de dollars américains (USD 100.000.000,-) en faveur de Natixis Global Asset Management Participations (les Billets à Ordre).

Un tel apport ayant une valeur totale de sept cent quatre-vingt neuf millions, cinq cent quarante mille dollars américains (USD 789.540.000,-) sera alloué comme suit:

- un montant de quarante mille dollars américains (USD 40.000,-) sera alloué au compte capital social de la Société; et

- un montant de sept cent quatre-vingts neuf millions, cinq cent mille dollars américains (USD 789.500.000,-) sera alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Billets à Ordre à la Société est démontrée par, inter alia, le bilan de Natixis Global Asset Management Participations 1 au 12 juin 2009 signé et approuvé par l'organe de direction de Natixis Global Asset Management Participations 1 montrant que la valeur nette des Billets à Ordre est d'au moins sept cent cinquante millions de dollars américains (USD 750.000.000,-).

Déclaration

En outre, il résulte d'un certificat daté du 15 juin 2009 du conseil d'administration de Natixis Global Asset Management Participations 1 que Natixis Global Asset Management Participations 1, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare que:

1. La valeur des Billets à Ordre apportés à la Société est établie par le bilan de Natixis Global Asset Management Participations 1 au 12 juin 2009 ci-joint;

2. Fondé sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Billets à Ordre apportés à la Société conformément au bilan ci-joint du 12 juin 2009 est de sept cent cinquante millions de dollars américains (USD 750.000.000,-) et depuis que le bilan a été arrêté, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait pu déprécier l'apport fait à la Société

3. Natixis Global Asset Management Participations 1 a la propriété pleine et entière des Billets à Ordre;

4. les Billets à Ordre sont des créances certaines et seront dues et exigible à la date de maturité sans retenue (certaine, liquide et exigible);

5. Natixis Global Asset Management Participations 1 est le seul bénéficiaire des Billets à Ordre et a le pouvoir de disposer des Billets à Ordre;

6. les Billets à Ordre ne sont librement cessibles par Natixis Global Asset Management Participations 1 et ne sont ni soumises à des restrictions de cessibilité ni grevée d'un gage ou nantissement limitant leur transfert ou réduisant leur valeur;

7. pour les besoins de l'apport des Billets à Ordre à la Société, les Billets à Ordre représente une valeur d'au moins sept cent cinquante millions dollars américains (USD 750.000.000,-); et

8. toutes les formalités eu égard au transfert de propriété des Billets à Ordre apportés à la Société ont été ou seront accomplies par l'organe de direction de Natixis Global Asset Management Participations 1.

Une copie du bilan et du document précité après avoir été signé, ne varietur, par le mandataire agissant pour le compte de Natixis Global Asset Management Participations 1 et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte aux fins d'enregistrement.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 6.750,- EUR.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Alain Devresse, né le 1^{er} février 1966 à Dinant (Belgique), avec adresse professionnelle au 51, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Geoffroy Sartorius, né le 31 janvier 1957 à Le Chesnay (France), avec adresse professionnelle au 21, Quai d'Austerlitz, L-75013 Paris (France);
- Philippe Bertrand, né le 30 mars 1956 à Boulogne-Billancourt (France), avec adresse professionnelle au 21, Quai d'Austerlitz, L-75013 Paris (France); et
- Laurent Raynel, né le 4 août 1967 à Crépy-en-Valois (France), avec adresse professionnelle au 51, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

3. Le siège social de la Société est établi au 51, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. SARTORIUS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2009. Relation: LAC/2009/23278. Reçu 75 €.- (soixante- quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009075477/206/625.

(090089763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Inhalux, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 35.678.

— EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 juin 2009 que:

Monsieur John WEBER, démissionne de son poste d'administrateur.

Monsieur Jean Nicolas WEBER, né le 17.05.1950 à Wiltz, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est nommé administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Les mandats des administrateurs, Monsieur Guy LANNERS, né le 09.09.1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et Monsieur Aniel GALLO, né le 06.02.1962 à Torre Annunziata (Italie), demeurant professionnellement au 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, sont reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Le mandat du commissaire aux comptes, la société FIDU-CONCEPT SARL, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est reconduit pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009075405/22.

(090089262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pecundria S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 139.417.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009075350/10.

(090088596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Consult Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 135.923.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 juin 2009.

Ed-g sa

Représentée par Dominique Dejean

Administrateur

Etienne Proesmans

Administrateur

Référence de publication: 2009075367/15.

(090088954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Symphony Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Nachtmanderscheid, 1A, Veinerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juin 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009075364/201/12.

(090089167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Falco S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9273 Diekirch, 10, Op der Schleed.

R.C.S. Luxembourg B 55.042.

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "FALCO SOCIETE ANONYME", ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim (matr: 1996 4004 385),

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 422 du 29 août 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 178 du 27 janvier 2009,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 55.042.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Charles ENSCH, réviseur d'entreprises, demeurant à L-9273 Diekirch, 10, op der Schleed, né le 8 juillet 1952 à Diekirch (matr: 1952 07 08 211).

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents ou représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les

actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- 1) Transfert de siège
- 2) Changement de l'article 5 alinéa 9 des statuts
- 3) Changement de l'article 6 des statuts
- 4) Constatation du caractère unipersonnel de la société et démission d'administrateurs.

Ces faits exposés et reconnus exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-9273 Diekirch, 10, op der Schleed, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Le siège de la société est établi à Diekirch.

2) L'assemblée décide de changer le statut des actions qui seront dorénavant toutes nominatives, et de modifier en conséquence l'alinéa 10 de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Les actions sont nominatives.

3) L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour y ajouter une phrase de la teneur suivante:

Aussi longtemps que la société n'aura qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration sera composé par un seul administrateur qui exercera seul tous les pouvoirs du conseil d'administration.

4) L'assemblée constate que toutes les actions sont réunies en la main de Monsieur Charles ENSCH préqualifié et que la société est à considérer aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul actionnaire comme société unipersonnelle.

L'assemblée générale accepte la démission à ce jour des Dames Marie Antoinette MOLITOR et Maude ENSCH, demeurant toutes les deux à L-9273 Diekirch, 10, op der Schleed, de leurs postes d'administrateurs, leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats et les remercie pour les services rendus à la société.

Etant donné le caractère unipersonnel actuel de la société, Monsieur Charles ENSCH restera seul administrateur de la société et pourra donc engager la société par sa seule signature en toutes circonstances.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14.45 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cents euros (500,- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite; le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ENSCH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 mai 2009. DIE/2009/5027. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 18 juin 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009075389/4917/66.

(090089640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Luxembourg Marine Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.040.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 24 novembre 1995, publié au Mémorial C n° 55 du 30 janvier 1996.

Le bilan au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009075377/15.

(090088642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Ameras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.014.

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résident à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «AMERAS S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 105.014, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 273 du 25 mars 2005 (ci-après: «la Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric BIREN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fabrice LEONARD, employé privé, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire élit comme scrutateur Monsieur Sébastien RIMLINGER, employé privé, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

Le Président prie le notaire d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par courrier recommandé du 15 mai 2009.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- III. Qu'il ressort de cette liste de présence que quatorze mille cent quatre-vingt-deux (14.182) actions sur un total de quinze mille cinq cents (15.500) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes intérimaires pour la période du 1^{er} mars 2009 au 26 mai 2009;
2. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'au 26 mai 2009;
3. Dissolution de la Société et décision de la mettre en liquidation;
4. Nomination d'un liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'approuver les comptes intérimaires pour la période du 1^{er} mars 2009 au 26 mai 2009.

Une copie desdits comptes intérimaires restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accorder décharge aux administrateurs, à savoir Messieurs Eric BIREN, Vincent GOY et Jean Duhau de BERENX pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer «SIGNES S.A.», une société anonyme organisée et existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 46.251, comme liquidateur de la Société.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que rémunération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles ou immeubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, F. LEONARD, S. RIMLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mai 2009. Relation: EAC/2009/6206. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Société et Associations.

Belvaux, le 04 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009075381/239/68.

(090090072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Elips Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 81.915.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18/06/09.

Ed-g sa

Représentée par Dominique Dejean

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009075370/13.

(090088969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Elips Actuarial Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 104.907.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18/06/09.

Ed-g sa

Représentée par Dominique Dejean

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009075369/13.

(090088966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Solelec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 91.565.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 mai 2009 que:

- L'assemblée nomme comme réviseur d'entreprise pour une durée de trois ans la société Deloitte SA, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no B 67.895. Son mandat expirera à l'assemblée générale de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009075410/14.

(090089287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Maury Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.971.

—
EXTRAIT

Il résulte de la lettre datée du 16 juin 2009 que la société Fidu-Concept Sàrl, ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no B 38.136, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009075411/13.

(090089292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Haymarket Financial Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.041.

Par résolutions signées en date du 21 avril 2009, l'associé unique a nommé:

- David Harris, avec adresse professionnelle au 7a, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- John Molloy, avec adresse professionnelle au 7a, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Par résolutions signées en date du 12 mai 2009, l'associé unique a accepté la démission de:

- Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Stéphanie Traon, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075413/20.

(090089295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Santo Spirito, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.450.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 9 avril 2009:

- Ancienne situation associé unique:

DELTA VERNE LIMITED: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associé unique:

Parts sociales

WELLINVEST II N.V., enregistrée à la Chambre de Commerce et des industries de Curaçao (Antilles Néerlandaises) sous le numéro 55313, avec siège social à Curaçao (Antilles Néerlandaises), Schotteweg Oost 44 12.500 parts sociales

Total 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.
Pour *SANTO SPIRITO*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009075573/21.

(090089906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Véronique Nosbaum Galerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5310 Contern, 6, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg B 75.922.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075574/10.

(090089660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Véronique Nosbaum Galerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5310 Contern, 6, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg B 75.922.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075575/10.

(090089661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

LRI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 28.101.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075576/10.

(090089780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Ethos Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 59.129.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 janvier 2009*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, et de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., ayant son siège social 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009075597/24.

(090089868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

De Roude Leif S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 40, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 141.196.

—
Constituée par acte reçu de Maître Georges d'Huart, le 21 août 2008.

Contrat de cession de parts

Les soussignés,

- | | |
|--|----------|
| 1 - Sergio Manuel PINTO NOGUEIRA, indépendant, demeurant à L-2222 Luxembourg, 40, rue de Neudorf | 50 parts |
| 2 - Susana Maria PEIXOTO DA CUNHA, indépendante, demeurant à L-2222 Luxembourg, 40, rue de Neudorf | 50 parts |

Le capital social de la Société est de EUR 12.400 (douze mille quatre-cent euro) représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 124 (cent vingt-quatre euro) chacune.

Les associés, réunis en assemblée générale, consentent à la cession de parts suivant les modalités ci-dessous:

Susana Maria PEIXOTO DA CUNHA («le cédant») cédé à Sergio Manuel PINTO NOGUEIRA («le cessionnaire»), 50 parts de la Société, au prix de EUR 6.250 (six mille deux cent cinquante euro).

Les parts cédées sont libres de tout gage, nantissement, option ou autres garanties et servitudes.

Le transfert de propriété des parts sociales détenues par Susana Maria PEIXOTO DA CUNHA, ainsi que de l'ensemble des droits et obligations y attachés, s'effectuera au jour de la signature du présent contrat et du paiement du prix de cession.

Le cédant s'engage à garder secret à l'égard de toutes personnes les renseignements et informations qu'il a obtenu en sa qualité d'associé de la Société.

Le cédant déclare que la comptabilité de la Société à été tenue correctement et conformément aux règles et usages en vigueur et que la Société n'a aucun passif non repris dans ses comptes annuels.

Le cédant confirme avoir restitué à la Société tout document et/ou autre objet généralement quelconque appartenant à la Société.

Le cédant et le cessionnaire traiteront de façon confidentielle le présent contrat ainsi que toutes informations portées à leur connaissance à l'occasion de celui-ci.

En application du présent contrat de cession, le capital de la Société est dès lors détenu comme suit:

Sergio Manuel PINTO NOGUEIRA	100 parts
--	-----------

L'associé unique, en assemblée générale, a pris ensuite les résolutions suivantes:

Sergio Manuel PINTO NOGUEIRA, indépendant, demeurant à L-2222 Luxembourg, 40, rue de Neudorf est nommé à partir du 1^{er} juin 2009 pour une durée indéterminée gérant technique.

Susana Maria PEIXOTO DA CUNHA, indépendante, demeurant à L-2222 Luxembourg, 40, rue de Neudorf démissionne en tant que gérant technique avec effet au 31 mai 2009.

La Société est engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2009, en 2 exemplaires originaux,
chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Sergio Manuel PINTO NOGUEIRA /
Susana Maria PEIXOTO DA CUNHA.

Référence de publication: 2009075588/41.

(090089341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

New Luxembourg China S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 140.806.

—
Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 18 juin 2009

Monsieur Jacquot SCHWERTZER, industriel, demeurant à L-5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075566/13.

(090089998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Lux Prime Pension - Caisse de Pension, Fondation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg G 50.

—
Pour l'exercice 2009 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Madame Corinne LUDES	président
Madame Christiane DECKENBRUNNEN	administrateur
Monsieur Gabriel DI LETIZIA	administrateur
Monsieur Fernand GALES	administrateur
Monsieur Jean-Louis MARGUE	administrateur
Monsieur Carlo WAMPACH	administrateur

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Corinne LUDES / Christiane DECKENBRUNNEN.

Référence de publication: 2009075584/15.

(090089429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**Lux Prime Pension - Caisse de Pension, Fondation,
(anc. Caisse de Pension des Employés de Fortis Banque Luxembourg).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg G 50.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 mars 2009 de la Caisse de Pension des Employés de Fortis Banque Luxembourg, fondation

- Le Conseil désigne Monsieur Gabriel Di Letizia comme administrateur du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Norbert Roos.

- Le Conseil désigne Madame Corinne Ludes comme président du Conseil d'administration pour l'année 2009.

- Le Conseil décide le changement du nom de Caisse de Pension des Employés de Fortis Banque Luxembourg en Lux Prime Pension - Caisse de Pension.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Pour extrait conforme

Carlo WAMPACH / Jean-Louis MARGUE

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009075585/19.

(090089429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Tramontina Immobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 102.391.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 20 mai 2009, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil et d'Administrateur, de Monsieur Luc BRAUN de sa fonction d'Administrateur-Délégué et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'Administrateur sont acceptées.

- 2) Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 31 décembre 2009:
- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'administration
 - Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-délégué
 - FIDESCO S.A., avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009075583/20.

(090089326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**Premium Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. Premium International S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 juin 2009. Signature.

Référence de publication: 2009075586/11.

(090089949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**Premium Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. Premium International S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 juin 2009. Signature.

Référence de publication: 2009075582/11.

(090089951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Courchevel Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.216.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 mars 2009

Première résolution

L'Assemblée prend note des démissions de Monsieur José CORREIA, Monsieur Christophe DAVEZAC et Madame Géraldine SCHMIT de leur poste d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer aux postes d'administrateurs avec effet immédiat les personnes suivantes:

- Mr Jean BEISSEL, né le 2 octobre 1963 à Luxembourg, résidant professionnellement au 38, boulevard Napoléon 1^{er} L-2210 Luxembourg,
- Mr Klaus KRUMNAU, né le 14 septembre 1958 à Freiburg (Allemagne), résidant professionnellement au 82, route d'Arlon L-1150 Luxembourg,
- Mr Jürgen FISCHER, né le 14 août 1961 à Kaufbeuren (Allemagne), résidant professionnellement au 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend note de la démission de READ S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer au poste de Commissaire aux Comptes de la Société FIDUCIAIRE FIBETRUST, ayant son siège social au 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes 2008 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 27 mai 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009076461/32.

(090090192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

HTFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 593.980,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 131.314.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 18 juin 2009

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet au 15 juin 2009.

Mr. Alain Peigneux, Mr. Alan Dundon et Mr. Cédric Raths, gérants de la Société, ont, depuis le 15 juin 2009, leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour HTFA S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009076462/17.

(090090164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Reluxco International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 730.000,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 125.202.

Compte rendu du conseil d'administration de la société tenu au siège social de la société Corio N.V. à Utrecht, le 11 juin 2009

Ce 11 juin 2009, le Conseil d'Administration de la société Reluxco International S.A. a décidé de transférer son siège social à l'adresse suivante:

125, avenue du X Septembre
L-2551 Luxembourg

Gregory Claudy.

Référence de publication: 2009076459/14.

(090090473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Lyuba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.805.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 mars 2009

Première résolution

L'Assemblée prend note des démissions de Monsieur José CORREIA, Monsieur Christophe DAVEZAC et Madame Géraldine SCHMIT de leur poste d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer aux postes d'administrateurs avec effet immédiat les personnes suivantes:

- Mr Jean BEISSEL, né le 2 octobre 1963 à Luxembourg, résidant professionnellement au 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg,

- Mr Klaus KRUMNAU, né le 14 septembre 1958 à Freiburg (Allemagne), résidant professionnellement au 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

- Mr Jürgen FISCHER, né le 14 août 1961 à Kaufbeuren (Allemagne), résidant professionnellement au 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend note de la démission de READ S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer au poste de Commissaire aux Comptes de la Société FIDUCIAIRE FIBETRUST, ayant son siège social au 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes 2008 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 27 mai 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009076460/32.

(090090275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Mobsat Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.515.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Mobsat Management S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office in 9, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 3rd September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 2888 of 12th December 2007. The articles of association have been amended for the last time on 26th October 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 298 of 5th February 2008.

The Meeting was presided over by Me Anna Hermelinski-Ayache maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Habiba Boughaba, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all one million three hundred ninety-three thousand five hundred and eight (1,393,508) shares of the Company are duly represented at the present general meeting so that the entire issued share capital and the shareholders of the Company are represented at the present Meeting.

III. The shareholders confirming to have full knowledge of the agenda and considering being duly and validly convened, the Meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out hereafter:

1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of one million three hundred ninety three thousand five hundred and eight Euro (€ 1,393,508) by an amount of two hundred ninety three thousand sixty eight Euros (€ 293,068) in order to bring it to the amount of one million six hundred eighty six thousand five hundred seventy six Euros (€ 1,686,576) by the issue of two hundred ninety three thousand sixty eight (293,068) shares of a par value of €1 each, and an aggregate price of three hundred seventeen thousand eight hundred seventy nine Euro and seventy four cents (€ 317,879.74); subscription in the proportions set out hereafter:

Shareholder	Number of shares subscribed	Payment (EUR)
Robert Baker	41,146	44,629.50
Mark Ellison	58,136	63,057.91
Erick Ceuppens	77,515	84,077.58

Mark Grandpierre	38,757	42,038.25
Frederik Tempelaar	38,757	42,038.25
Fabien Redon	38,757	42,038.25
Total	<u>293,068</u>	<u>317,879.74</u>

and payment of the newly issued shares by a contribution in cash, allocation of an amount equal to the aggregate nominal value of the new shares so issued to the issued share capital and of any balance to the share premium account;

2) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of one million six hundred eighty six thousand five hundred seventy six Euros (€ 1,686,576) by an amount of five hundred seventy one thousand three hundred thirty two Euros (€ 571,332) in order to bring it to two million two hundred fifty seven thousand nine hundred and eight Euros (€ 2,257,908) by the issue of five hundred seventy one thousand three hundred thirty two (571,332) new shares having a nominal value of one Euro (€ 1) to be allocated to the capital account of the Company by the conversion of convertible preferred equity certificates ("CPECs") issued by the Company at a ratio of one (1) CPECs for one (1) new share, subscription by the subscribers set forth herebelow:

Subscribers	Number CPECs converted	New shares issued upon conversion of the CPECs
Apax France VI represented by Apax Partners S.A.	411,359	411,359
Altamir Amboise	159,973	159,973
Total	<u>571,332</u>	<u>571,332</u>

3) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association;

4) Miscellaneous.

After the foregoing has been approved, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of one million three hundred ninety three thousand five hundred and eight Euros (€ 1,393,508) by an amount of two hundred ninety three thousand six hundred eighty eight Euros (€ 293,068) in order to bring it to the amount of one million six hundred eighty six thousand five hundred seventy six Euro (€ 1,686,576) by the issue of two hundred ninety three thousand six hundred eighty eight (293,068) shares of a par value of €1 each, and an aggregate price of three hundred seventeen thousand eight hundred seventy nine Euro and seventy four cents (€ 317,879.74).

Such increase of share capital has been subscribed and fully paid up by the current shareholders, all represented by Me Habiba Boughaba prenamed, residing in Luxembourg, by a contribution in cash in the proportions set out hereafter:

Shareholder	Number of shares subscribed	Payment (EUR)
Robert Baker	41,146	44,629.50
Mark Ellison	58,136	63,057.91
Erick Ceuppens	77,515	84,077.58
Mark Grandpierre	38,757	42,038.25
Frederik Tempelaar	38,757	42,038.25
Fabien Redon	38,757	42,038.25
Total	<u>293,068</u>	<u>317,879.74</u>

Evidence of such contribution in cash was given to the undersigned notary.

The Meeting resolved that the balance between the aggregate nominal value of the shares so subscribed and the payment made thereon amounting to twenty four thousand eight hundred and eleven Euros and seventy four cents (€ 24,811.74) shall be allocated to the share premium account.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of one million six hundred eighty six thousand five hundred seventy six Euro (€ 1,686,576) by an amount of five hundred seventy one thousand three hundred thirty two Euro (€ 571,332) in order to bring it to two million two hundred fifty seven thousand nine hundred and eight Euro (€ 2,257,908) by the issue to existing shareholders of five hundred seventy one thousand three hundred thirty two (571,332) new shares having a nominal value of one Euro (€ 1) each, subscribed as set forth hereafter:

Subscribers	Number CPECs converted	New shares issued upon conversion of the CPECs
Apax France VI represented by Apax Partners S.A.	411,359	411,359
Altamir Amboise	159,973	159,973
Total	571,332	571,332

The new shares so issued are fully paid through the conversion of five hundred seventy one thousand three hundred thirty and two (571,332) CPECs converted into such five hundred seventy one thousand three hundred thirty and two (571,332) shares at a ratio of one (1) CPECs for one (1) share.

Evidence of the conversion and cancellation of the relevant CPECs price was shown to the undersigned notary.

Third resolution

In consequence of the above, the Meeting resolved to amend the first indent of article 5 of the articles of association, so as to read as follows:

" **Art.5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at two million two hundred fifty seven thousand nine hundred and eight Euro (€ 2,257,908) divided into two million two hundred fifty seven thousand nine hundred and eight (2,257,908) shares with a par value of one Euro (€ 1) each."

There being nothing further on the agenda the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 2,700.- (two thousand seven hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-neuf mai.

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l' "Assemblée") des associés de Mobsat Management S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, constituée suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 2888 du 12 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 26 octobre 2007 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 298 du 5 février 2008.

L'Assemblée a été présidée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les un million trois cent quatre-vingt-treize mille cinq cent huit (1.393.508) parts sociales de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'entièreté du capital social émis et les associés de la Société sont représentés à la présente Assemblée.

III. Les associés ayant confirmé avoir connaissance préalable de l'ordre du jour et se considérant dûment et valablement convoqués, l'Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous:

1) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel d'un million trois cent quatre-vingt treize mille cinq cent huit Euros (€ 1.393.508) par un montant de deux cent quatre-vingt treize mille soixante-huit Euros (€ 293.068) afin de le porter à un montant d'un million six cent quatre-vingt six mille cinq cent soixante-seize (€ 1.686.576) par l'émission de deux cent quatre-vingt treize mille soixante-huit (293.068) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune, et un prix total de trois cent dix-sept mille huit cent soixante-dix neuf Euros et soixante-quatorze cents (€ 317.879,74); souscription dans les proportions suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement (EUR)
Robert Baker	41.146	44.629,50
Mark Ellison	58.136	63.057,91
Erick Ceuppens	77.515	84.077,58
Mark Grandpierre	38.757	42.038,25
Frederik Tempelaar	38.757	42.038,25
Fabien Redon	38.757	42.038,25
Total	293.068	317.879,74

Et paiement des parts sociales nouvellement émises par un apport numéraire, allocation d'un montant égal à la valeur nominale totale des nouvelles parts sociales ainsi émises au capital social émis et de tout solde au compte prime d'émission;

2) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel d'un million six cent quatre-vingt six mille cinq cent soixante-seize (€ 1.686.576) par un montant de cinq cent soixante et onze mille trois cent trente-deux Euros (€ 571.332) afin de le porter à deux millions deux cent cinquante-sept mille neuf cent huit Euros (€ 2.257.908) par l'émission de cinq cent soixante et onze mille trois cent trente-deux (571.332) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune devant être allouée au compte du capital de la Société par la conversion de convertible preferred equity certificates ("CPECs") émis par la Société à un ratio d'une (1) obligation convertible pour une (1) nouvelle part sociale, souscription par les souscripteurs indiqués ci-dessous.

Souscripteurs	Nombres d'obligations convertibles converties	Nombre de parts sociales émises au moment de la conversion des obligations convertibles
Apax France VI représentée par Apax Partners S.A.	411.359	411.359
Altamir Amboise	159.973	159.973
Total	571.332	571.332

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

4) Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel d'un million trois cent quatre-vingt treize mille cinq cent huit Euros (€ 1.393.508) par un montant de deux cent quatre-vingt treize mille soixante-huit Euros (€ 293.068) afin de le porter à un montant d'un million six cent quatre-vingt six mille cinq cent soixante-seize (€ 1.686.576) par l'émission de deux cent quatre-vingt treize mille soixante-huit (293.068) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune, et un prix total de trois cent dix-sept mille huit cent soixante-dix neuf Euros et soixante-quatorze cents (€ 317.879,74).

Cette augmentation de capital a été souscrite et entièrement libérée par les associés actuels, tous représentés par Me Habiba Boughaba, prénommée, demeurant à Luxembourg, par des apports en espèces dans les proportions suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement (EUR)
Robert Baker	41.146	44.629,50
Mark Ellison	58.136	63.057,91
Erick Ceuppens	77.515	84.077,58
Mark Grandpierre	38.757	42.038,25
Frederik Tempelaar	38.757	42.038,25
Fabien Redon	38.757	42.038,25
Total	293.068	317.879,74

Preuve de ces apports en espèces a été donnée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé que le solde entre la valeur nominale totale des parts sociales ainsi souscrites et le paiement y relatif s'élevant à vingt-quatre mille huit cent onze Euros et soixante-quatorze cents (€ 24.811,74) soit alloué au compte prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel d'un million six cent quatre-vingt six mille cinq cent soixante-seize (€ 1.686.576) par un montant de cinq cent soixante et onze mille trois cent trente-deux Euros (€ 571.332) afin de le porter à deux millions deux cent cinquante-sept mille neuf cent huit Euros (€

2.257.908) par l'émission de cinq cent soixante et onze mille trois cent trente-deux (571.332) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1), souscrites tel qu'indiqué ci-dessous:

Souscripteurs	Nombres d'obligations convertibles converties	Nombre de parts sociales émises au moment de la conversion des obligations convertibles
Apax France VI représentée par Apax Partners S.A.	411.359	411.359
Altamir Amboise	159.973	159.973
Total	571.332	571.332

Les nouvelles parts sociales ainsi émises sont entièrement libérées par la conversion de cinq cent soixante et onze mille trois cent trente-deux (571.332) CPECs en cinq cent soixante et onze mille trois cent trente-deux (571.332) parts sociales à un ratio d'une (1) obligation convertible pour une (1) nouvelle part sociale.

Preuve de la conversion et de l'annulation du prix des CPECs a été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions deux cent cinquante-sept mille neuf cent huit Euros (€ 2.257.908) divisé en deux millions deux cent cinquante-sept mille neuf cent huit (2.257.908) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à EUR 2.700.- (deux mille sept cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HERMELINSKI-AYACHE, H. BOUGHABA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2009. Relation: LAC/2009/20539. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009077795/242/233.

(090092736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

EM Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.492.

L'an deux mille neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "EM Finance Holding S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81492, constituée suivant acte notarié en date du 14 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 962 du 6 novembre 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1694 du 10 août 2007.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Dominique RANSQUIN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur René KÜPPERS, administrateur de sociétés, demeurant au 31, Chemin Moise-Duboule, CH-1209 Genève.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Dissolution anticipée de la Société.
2. - Nomination d'un liquidateur.
3. - Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. - Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur René KÜPPERS, né le 15 août 1943 à Echternach, demeurant au 31, Chemin Moise-Duboule, CH-1209 Genève (Suisse).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. RANSQUIN, R. KÜPPERS, C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2009. Relation: EAC/2009/6803. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Bascharage, le 24 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009077788/239/72.

(090092746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

CA.P.EQ. Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.239.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009076744/10.

(090091062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Niessen Restaurants s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 103, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.637.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze juin.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

ont comparu:

1.- Monsieur Patrick NIESSEN, maître traiteur-cuisinier, né à Ettelbruck, le 10 juillet 1981 (1981 0710 236), demeurant à L-9905 Troisvierges, Grand-Rue 103.

2.- Monsieur Jean-Marie NIESSEN, maître-boucher, né à Ettelbruck, le 27 février 1979 (1979 0227 274), demeurant à L-9952 Drinklange, maison 14A.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée familiale de droit luxembourgeois, régie par les présentes statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de "NIESSEN RESTAURANTS s.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Troisvierges. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un hôtel-restaurant avec hébergement, restauration et débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que le service traiteur.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux dites activités ou à des activités similaires ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents EUROS (12.500,00 €) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq EUROS (125,00 €) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Patrick NIESSEN, prénommé, cinquante (50) parts	50 parts
2.- par Monsieur Jean-Marie NIESSEN, prénommé, cinquante (50) parts	50 parts
TOTAL des parts sociales cent parts	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nues-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent pas être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des parts sociales correspond à la valeur comptable.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs pour engager la société tels qu'ils leur sont attribués par l'assemblée générale des associés.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédant favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fond de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement.

Le résultat actif de la liquidation, après apurement du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tous ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement constituée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunération, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent euros (1.500,-€).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse social de la société est fixée à L-9905 Troisvierges, Grand-Rue, 103, et l'adresse d'exploitation de la société est fixée à L-9774 Urspelt, Château d'Urspelt.
- 2.- Est nommé gérant de la société, Monsieur Patrick NIESSEN, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. Niessen, J.-M. Niessen, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 16 juin 2009. Relation: CLE/2009/590. Reçu soixante-quinze euros = 75,00 €.

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Société et Associations

Clervaux, le 17 juin 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009077250/238/108.

(090091478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

BO Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.659.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-huit mai.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mike BREDEMUS, gérant de société, né à Luxembourg, le 26 février 1976, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch,

2.- Monsieur Yves ORY, employé, né à Hayange (France), le 19 décembre 1961, demeurant à F-57190 Florange (France), 10, rue du Grand Chemin.

tous deux ici représentés par Monsieur Ludovic LO PRESTI, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden,

en vertu de deux procurations données le 26 mai 2009.

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, tel que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BO Automobiles S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le négoce ainsi que l'import-export de véhicules à moteur neufs et d'occasion.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Mike BREDEMUS, préqualifié, cinquante parts	50
2.- Monsieur Yves ORY, préqualifié, cinquante parts	50
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

62352

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.060,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Mike BREDEMUS, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lo Presti L., M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2009. Relation: LAC/2009/21411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 12 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009077182/241/103.

(090091974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Masay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.119.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 2 juin 2009

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Francesco Molaro décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 1^{er} septembre 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas réélire Alter Audit Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg en qualité de commissaire et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I. C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

MASAY S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009073756/20.

(090087278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

AUGUSTA HOLDINGS S.à r.l., a family asset management company, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073058/11.

(090086383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.